

Propriétaires forestiers : vos partenaires en Normandie

Fiche mise à jour le 03/01/2023

Gérer ses parcelles, commercialiser ses bois, organiser sa succession....

La coopérative forestière

Spécificités : Il s'agit d'une société civile de droit privé. Le capital est constitué exclusivement par les sylviculteurs qui élisent un conseil d'administration de propriétaires privés. Son activité intègre l'ensemble des préoccupations du propriétaire forestier.

En qualité de sociétaire, le propriétaire forestier est à la fois client des différents services de la coopérative et fournisseur pour tous les produits issus de sa forêt. Un barème des services adopté par le conseil d'administration permet d'établir en toute équité et transparence les devis de chaque opération commerciale.

Vente de bois : La coopérative définit avec le propriétaire le mode de vente, les conditions d'exploitation et de rémunération les plus adaptés au marché et à la nature de la coupe.

Le (+) : Certaines coopératives proposent la certification PEFC par la méthode du « portage ». Les conseillers forestiers salariés de coopérative peuvent avoir le statut de GFP.

L'expert forestier

Spécificités : Les experts sont regroupés dans une structure de type ordinal, le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF). Certains experts sont des auxiliaires de justice agréés par les tribunaux pour apporter leur compétence à la résolution des conflits.

Le client mandate l'expert pour tout ou partie des opérations qu'il souhaite lui confier. Ce mandat fixe contractuellement les conditions d'exécution de la mission et le mode de rémunération, à la vacation ou au pourcentage de l'opération.

Vente de bois : L'expert estime le lot de bois, en fixe la valeur minimale de commercialisation avec le propriétaire et l'accompagne dans la mise en vente tout en garantissant les conditions de paiement et de bonne exécution.

Le (+) : Le CNEFAF fixe des règles de professionnalisme, de probité et garantit la neutralité et l'indépendance des experts agréés.

Le Gestionnaire Forestier Professionnel « indépendant » (GFP)

Spécificités : Le statut de GFP est délivré par le Préfet de Région. Il est valable sur tout le territoire national et atteste du niveau de compétence du gestionnaire. Il facture sa prestation de façon forfaitaire ou en pourcentage de l'opération.

Vente de bois : Bord de route ou sur pied, la vente est généralement conclue entre le propriétaire et l'acheteur, par l'intermédiaire du gestionnaire qui fait l'estimation du lot. Il assiste la vente.

Le (+) : Ce statut relativement libre leur permet de cumuler différents métiers, associant gestion, réalisation de travaux et commerce de bois, à l'exception de l'achat des bois issus des forêts qu'ils gèrent sous mandat de gestion.

Des services communs ou spécifiques aux différentes natures d'intervenants

Commercialisation des bois - Rédaction de Plans Simples de Gestion - Adhésions aux Règlements Types de Gestion* - Maîtrise d'œuvre de travaux forestiers (plantations, entretiens, routes,...) - Expertise - Achat/vente de forêts* - Gestion Sylvicole - Gestion environnementale - Gestion cynégétique - Conseils techniques - Dossiers juridiques et fiscaux* - Etudes d'impact - Etudes à caractère général

(*nécessite une habilitation particulière)

Activité principale		Activité secondaire			
Département	14	50	61	27	76

Les coopératives forestières

Alliance Forêts Bois www.allianceforetsbois.fr Maison de la forêt - 62 rue T. Lautrec - CS 60844 - 27008 EVREUX Cedex	contact.evreux@alliancefb.fr	05 40 120 380					
Nord Seine Forêt Aménagement Approvisionnement www.unsf.fr ZA de la gare - 76750 VIEUX MANOIR	contact@unsf.fr	02 32 80 83 30					

Les Experts Forestiers ayant une activité notoire en Normandie

Florent BIZART 4 rue des Anglais – 61160 RONAI	florent-bizart@orange.fr	02 33 39 35 81					
Forêt développement Expertise – Marc CAPPELLAERE Le Buisson de Fay - 61380 MAHERU	cappellaere.marc@wanadoo.fr	02 33 34 78 41					
Société forestière de la CDC - Agence du Mans 72 av. O. Messiaen - CS 35804 - 72058 LE MANS Cedex 02	agence.lemans@forestiere-cdc.fr	02 43 16 05 20					
Bernard COSSON BP 60097 - 72404 LA FERTE-BERNARD Cedex	b.cosson@foret-bois.com	02 43 71 01 92					
Patrick COSTAZ 8 bis rue de Châteaudun - 75009 PARIS	p.costaz@foret-bois.com	06 09 69 65 98					
SELVANS – François HAUET 17 rue du Port - 27400 LOUVIERS	27.normandie@selvans-arbreeforet.com	02 32 09 37 60					
SELVANS - Ludovic HAUCHECORNE 17 rue du Port - 27400 LOUVIERS	76.normandie@selvans-arbreeforet.com	02 32 09 37 65					
Hubert FRUIT Chemin du 4ème HUSSARD - 27490 LA CROIX ST LEUFROY	hubert.fruit@gmail.com	02 32 67 73 98					
Conseils Expertises Gestion d'Espaces Boisés - Maxime MINOTTE 528 rue du Petit Hamel - 76520 MESNIL-RAOUL	m.minotte@cegeb.com	06 11 96 94 38					

Les GFP « indépendants » ayant une activité notoire en Normandie

Bruno ARNOULD 14 Le Val de l'Air - 14130 ST-GATIEN-DES-BOIS	arnould.bruno2@orange.fr	06 07 77 98 66					
Xavier BRARD 13 chemin de la Bergerie - 27410 AJOU	xavier.brard828@orange.fr	06 82 68 56 95					
Etienne DUBOYS FRESNEY 668 rue du Mesnil - 76400 SENNEVILLE-SUR-FECAMP	foret.normandie.bretagne@gmail.com	06 75 10 93 40					
G&T FORET - Anthony GUTH Sébastien TARDIF 52 rue du Camp Ferme - 14700 FALAISE	a.guthgftp@gmail.com	07 71 60 99 41					
Jean-Jacques LAURENT 1 Hameau du Mesnil - 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE	jj.laurent-forets@orange.fr	06 70 42 86 72					
Forêt Service Gestion - François LECOEUR Le Moulin de Bas - 61500 LA FERRIERE-BECHET	foret.f.lecoeur@orange.fr	06 07 23 62 15					
SARL SYLVA - Mickaël LEFEBVRE Thomas OLIVIERI Les Communs du Château - 76870 GAILLEFONTAINE	mickael@sylva-foret.fr thomas@sylva-foret.fr	06 33 45 57 10 06 33 45 35 49					
Sylviculture Vaugarny – Anaël VAUGARNY 9 rue du Bois d'Aché - 61500 LA CHAPELLE-PRES-SEES	vaugarny.anael@orange.fr	06 88 63 47 88					

